

SEANCE DU 19/02/2018

Présents :

Mme FASSIAUX F.	Bourgmestre-Présidente ;
MM. DECUIR W., DUPUIS C., DEPRET A., GATELIER J-F.	Bourgmestres ;
M ^{me} LUST M., M ^r DANVOYE D., M ^{mes} DE SCHRYVER N., THIBAUT S., M ^{rs} VAN DE SYPE D., COENE H., DELAUW S., JACQUES P., TILQUIN F., MONIN J-M., PETIT C., FORTEMPS R., M^{me} DELAPAS A. , M ^r DUCOEUR M., M ^{mes} MASSET M L., WERION H., NICOLAS D.	Conseillers ;
Mr MATON P.,	Chef de zone ;
Mme CANIVET C.	Secrétaire

Présentation de l'ordre du jour :

SEANCE PUBLIQUE

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la séance du 18/12/17 : approbation
2. Cahier spécial des charges remplacement chaudière Beaumont : décision
3. Ouverture à la mobilité de deux emplois de Cadre Moyen au Service Intervention : ratification
4. Ouverture à la mobilité d'un emploi de Cadre de Base au Service Intervention : ratification
5. Approbation du budget 2018 par Monsieur le Gouverneur : information
6. Approbation de la modification du cadre CALog par Monsieur le Gouverneur : information
7. Présentation par le Chef de Corps
8. **En urgence** : Règlement d'ordre intérieur – Remarques Tutelle : modification

LE CONSEIL DE POLICE,

SEANCE PUBLIQUE

Mesdames THIBAUT et DELAPAS ainsi que Messieurs GATELIER et JACQUES sont excusés.

Madame la Présidente demande l'urgence pour l'inscription d'un point supplémentaire en séance publique; à savoir « Règlement d'ordre intérieur – Remarques Tutelle : modification».
A l'unanimité, le Conseil accepte l'urgence.

1. Procès-verbal de la séance du 18/12/17.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017 est approuvé par 13 oui et 2 abstentions.

2. Cahier spécial des charges remplacement chaudière Beaumont.

Il est demandé au Conseil de marquer son accord pour le cahier spécial des charges relatif au remplacement de la chaudière au poste de Beaumont.

Ce cahier spécial des charges sera transmis à la Région Wallonne afin d'obtenir un subside UREBA. Dès retour, ce dernier sera transmis aux firmes arrêtées par le Collège ; à savoir STA Technique, Ets MYAUX, COLLEE David, FLOREQUIN Michel, BRONCHAIN, VICONTE J-Luc et CONSTANT Damien.

Il est demandé de consulter également les firmes Intérieur et Chaleur et TILMANT (Thirimont).

A l'unanimité, le Conseil adopte le cahier spécial des charges relatif au remplacement de la chaudière du poste de Beaumont.

3. Ouverture à la mobilité de deux emplois de Cadre Moyen au service Intervention.

Pour rappel, un INPP a été désigné Directeur du service Intervention à la mobilité 17-04. Un INPP du service Intervention a effectué un glissement interne au service Proximité du poste de Chimay en date du 01/01/2018.

Les formalités devant être terminées pour le 02/02/18, le Collège a décidé en date du 12/01/18 l'ouverture à la mobilité 18-01 de deux INPP au service Intervention avec la Commission de sélection suivante : DirOps – INPP Coordinateur des Opérations – INPP Directeur Intervention.

Une réserve de recrutement est prévue pour une fonctionnalité équivalente jusqu'au second cycle de mobilité qui suivra.

Il est demandé au Conseil de ratifier cette décision.

A l'unanimité, le Conseil ratifie la décision du Collège de police en date du 12/01/18 décidant l'ouverture à la mobilité de deux emplois de Cadre Moyen au service Intervention.

4. Ouverture à la mobilité d'un emploi de Cadre de Base au service Intervention.

Un INPP du service Intervention suit actuellement la formation AINPP. Ce dernier a postulé et a été retenu à la ZP Charleroi. Terminant sa formation fin juin, il fera mobilité au 01/07/2018.

Afin de pourvoir au remplacement de membre du personnel en Intervention et les formalités devant être terminées pour le 02/02/18, le Collège a décidé en date du 12/01/18 l'ouverture à la mobilité 18-01 d'un INP au service Intervention avec la Commission de sélection suivante : DirOps – INPP Coordinateur des Opérations – INPP Directeur Intervention.

Une réserve de recrutement est prévue pour une fonctionnalité équivalente jusqu'au second cycle de mobilité qui suivra.

Il est demandé au Conseil de ratifier cette décision.

A l'unanimité, le Conseil ratifie la décision du Collège de police en date du 12/01/18 décidant l'ouverture à la mobilité d'un emploi de Cadre de Base au service Intervention.

5. Approbation du budget 2018 par Monsieur le Gouverneur.

Le budget 2018 a été approuvé par Monsieur le Gouverneur en date du 11 janvier 2018.

6. Approbation de la modification du cadre CALog par Monsieur le Gouverneur.

Le budget 2018 a été approuvé par Monsieur le Gouverneur en date du 22 janvier 2018.

8. Règlement d'ordre intérieur – Remarques Tutelle.

Lors du dernier Conseil de Police, le règlement d'ordre intérieur a été adapté et voté suite à diverses modifications de la LPI.

Quelques remarques ont été formulées par Monsieur le Gouverneur. Le règlement a été adapté en fonction de ces remarques.

A l'unanimité, le Conseil prend acte des remarques formulées par la Tutelle.

Ce dernier sera publié sur le site de la zone.

Le Chef de zone précise qu'un étudiant va effectuer son stage au sein de notre zone pour développer le site et la création d'un compte Facebook et Twitter.

7. Présentation par le Chef de Corps.

Le CP David RIMAUX de la Police Fédéral (service des personnes disparues) présente le protocole de collaboration dans le cadre de la disparition des seniors.

Notre zone est la 66^{ème} sur 78 à souscrire au protocole.

Une réunion d'information sera organisée pour les institutions et ensuite une visite individuelle des institutions concernées sera organisée par les services de la police locale.

Madame la Présidente remercie Monsieur RIMAUX pour cette présentation et confirme l'adhésion de notre zone à ce protocole.

Monsieur DUCOEUR demande comment sont remplies les fiches au sein des institutions.

Il est précisé qu'un référent Alzheimer dans les maisons de repos effectue une mise à jour des fiches une fois par an.

Monsieur DEPRET entre en séance.

Monsieur VAN DE SYPE se demande pourquoi il n'y a pas d'obligation d'adhésion.

Le protocole a été mis en place par le Fédéral qui propose ce service. Malheureusement, certaines maisons de repos refusent d'adhérer.

Monsieur DELAUW demande s'il est possible d'adhérer individuellement en cas de refus de la maison de repos.

Cette possibilité n'est pas autorisée.

Lorsque la personne âgée se trouve à domicile, la fiche de renseignements doit être collée à l'intérieur de la porte d'entrée et également placée dans une boîte qui sera placée dans le frigo.

Cette fiche de renseignements sera téléchargeable sur les sites des communes et de la zone après adhésion de la zone.

Il faut compter +/- 3 mois pour la mise en place de cette adhésion.

Monsieur DELAUW remercie le Collège pour le suivi de sa demande.

Monsieur MATON remercie Monsieur David RIMAUX pour la présentation.

PAR LE CONSEIL,

La Secrétaire,

La Bourgmestre,

CANIVET C.

FASSIAUX Fr.